



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU**

06 juin 2019

(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

Heure début séance :	20h00
Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	16
Procurations :	2
Madame Nelly MARECHAL donne procuration à Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ	
Madame Isabelle BUREL donne procuration à Madame Odile DIVANAC'H	
Nombre de votants :	18
Secrétaire de séance :	Pascal DAGORN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil approuve l'ajout d'une 13^e question pour le voyage du Conseil municipal des jeunes.

1. Attribution des subventions 2019

Monsieur Yves KERISIT, adjoint en charge des Finances, présente à l'assemblée les propositions de subventions pour l'année 2019 telles qu'établies en commission des finances :

SUBVENTIONS	montant
Culturelles	
groupe des bruyères	350,00
War-roak	2 000,00
SLACS	2 000,00
Comité de la Fête médiévale	2 000,00
Association Marché bio local et musical	2 000,00
Ecoles / Enseignement	
Ecole Henri Matisse Maternelle et Primaire	1 025,00
Ecole ND de Roscudon Maternelle et Primaire	800,00
Ecole Diwan	275,00
Collège ND de Roscudon	775,00
Ecole Henri Matisse Cotisation OCCE	124,30
APE Pierre Le Lec	200,00
Cité scolaire JM Le Bris	25,00
Réseau Ecoles Rurales	450,00
Enseignement Professionnel	
Maison familiale POUILLAN	70,00
Ifac CCI Brest	35,00
Chambre des métiers	70,00
IME la Clarté - Quimper	105,00
Sociales	
Secours alimentaire	475,00
Ass résidents La FONTAINE	650,00
Ass résidents ST YVES	250,00
Ass le P'Ty plus – EHAD Plouhinec	25,00
Associations Sportives	
Tennis club du Cap	150,00
Stade Pontécruzien	500,00
Hand ball Club Cap Sizun	425,00

Rédérien Cap-Sizun	175,00
Asso.sportive ND Roscudon	850,00
Mondial Pupilles	25,00
Cap-Sizun Natation – Plouhinec	325,00
GJFC Cap-Sizun : Groupement de jeunes foot	150,00
Ping-Pong Plozévet	50,00
Association Sport et Détente	100,00
Tous derrière Jason	1 000,00
Divers	
SNSM	100,00
Leucémie espoir	50,00
Asso des Accidentés de la vie	50,00
TOTAL	17 654,30

La discussion s'engage sur l'association « marché bio, local et musical » qui remplace l'association « le P'ty Marché ». Monsieur le maire précise qu'une demande a été déposée au nom de cette nouvelle association. Il précise également que les concerts qui ont lieu sur la terrasse du Bartabas sont financés par le Bartabas non l'association. La demande de subvention concerne des concerts qui seront organisés par l'association sur la place de la République.

Monsieur le Maire indique qu'en plus d'être un marché, il s'agit d'une animation tous les mardis soirs de l'été qui attire du monde. Il précise que le but est aussi d'impliquer les autres commerçants de la place.

Sandra STEPHAN interroge le maire sur la participation des communes pour les enfants des écoles domiciliés hors de Pont-Croix. Monsieur le Maire indique que c'est aux associations de parents d'élèves de solliciter les communes concernées. Pour ce qui est du forfait scolaire, qui est un sujet différent, Monsieur le maire indique qu'un vrai débat devra avoir lieu à la communauté des communes.

Concernant la demande « Tous derrière Jason », Monsieur le maire indique qu'il s'agit de soutenir Jason GANDRY, qui va participer aux jeux paralympiques de Tokyo en judo. Mais pour préparer les jeux, il doit se rendre régulièrement à Douarnenez et Quimper pour ses entraînements ce qui occasionne des frais importants. Les entraîneurs sont bien sûr pris en charge par la fédération nationale.

VOTE : UNANIMITE

2. Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le nouveau régime indemnitaire est instauré conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, aux articles 88 et 111 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, et au décret 91-875 du 6 septembre 1991.

Ainsi, il est demandé à l'assemblée délibérante de fixer, dans la limite des régimes indemnitaires dont bénéficient les différents services de l'Etat :

- la nature, les conditions d'attribution et le montant maximum des indemnités applicables aux agents fonctionnaires et contractuels,
- la liste des emplois de catégorie B et C dont les fonctions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée délibérante.

Monsieur LE PICHON, Secrétaire général de Maire présente les conditions de mise en place de ce nouveau régime indemnitaire sur la commune de Pont-Croix et précise que le choix a été fait de se rapprocher des conditions de mise en place arrêtées pour la communauté des communes.

Il précise également qu'il s'agit globalement d'une transposition du régime indemnitaire existant à la nouvelle réglementation sans revalorisation notable.

VOTE : UNANIMITE

3. Composition du conseil communautaire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un premier projet d'accord local sur la composition du conseil communautaire après les élections de 2020 qui permettait à chaque commune d'avoir au minimum deux représentants n'a pas été accepté par la Préfecture.

Monsieur le Maire présente la nouvelle répartition :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
PLOUHINEC	3960	8
AUDIERNE	3684	7
PONT-CROIX	1583	3
PLOGOFF	1230	2
BEUZEC-CAP-SIZUN	1003	2
CLEDEN-CAP-SIZUN	956	2
MAHALON	952	2
CONFORT-MEILARS	881	2
PRIMELIN	724	2
GOULIEN	433	1

Total des sièges répartis : 31

Le conseil municipal regrette que la commune de GOULIEN n'ait qu'un seul représentant.

VOTE : unanimité

4. Financement du 3^e poste Médiathèque

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour l'ouverture de la nouvelle médiathèque 2 postes ont été créés pour permettre le fonctionnement des nouveaux locaux avec une amplitude d'ouverture plus importante que dans l'ancienne bibliothèque.

Dès le départ, un poste permanent a été créé selon les statuts de la fonction publique, le second poste étant en CUI-CAE afin de se laisser le temps de voir les retours après l'ouverture du lieu et de permettre de s'adapter. Pour ce premier poste un financement de la DRAC a été obtenu sur 5 ans. Compte-tenu du fonctionnement constaté, il convient aujourd'hui de pérenniser le second poste qui est passé sous statut de CDD depuis le 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire sollicite un financement auprès de la DRAC pour ce second poste pour un montant de 30 000,00 € de charges de personnel annuels.

VOTE : unanimité

5. Demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir déposé un dossier au titre des amendes de police pour l'aménagement de l'accès et du parking, Impasse des Près.

Ces travaux ont pour objet de faciliter le stationnement devant le collège de Lamennais, le long de la rue de la Liberté (RD n°765) et de sécuriser l'accès aux établissements scolaires.

La demande de subvention est faite sur un montant de travaux de 62 171,00 € HT.

VOTE : unanimité

6. Création d'un poste d'emploi aidé en animation du patrimoine

Monsieur la Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'emploi aidé sur une base de 35h hebdomadaires pour un recrutement à minimum à 20h hebdomadaires. Il précise que dans le nouveau dispositif des emplois aidés, la participation de l'Etat est de 50% sur 20h.

Ce poste sera notamment affecté à l'animation du patrimoine, les visites du Marquisat et de la Ville.

L'opposition regrette la multiplication de ces emplois précaires. Monsieur le Maire indique que ces postes permettent d'aider des personnes en difficultés en leur permettant de réintégrer le milieu professionnel et de pouvoir travailler à un nouveau projet professionnel.

VOTE : 16 voix pour et 2 abstentions

7. Modification des statuts de l'EPIC Cité Musicale

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il souhaite modifier les statuts de l'EPIC Cité musicale pour permettre la désignation de suppléants pour les personnalités qualifiées qui composent le conseil d'administration. L'article 3 des statuts seront rédigés ainsi :

Article 3 : le Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'EPIC « Cité Musicale du Cap-Sizun » est administré par un Conseil d'Administration dont le Président, est de droit le maire de PONT-CROIX ou son représentant. Le Conseil d'Administration élit en son sein deux (2) Vice-Présidents.

Le conseil d'administration est composé de 14 membres élus par le conseil municipal de PONT-CROIX sur proposition de son maire. Il comprend :

- 5 membres du Conseil Municipal de PONT-CROIX, dont le Maire ou son représentant
- 9 personnalités qualifiées dans les catégories suivantes :
 - o 1 représentant des usagers et son suppléant
 - o 1 représentant des associations de pratiques musicales amateurs et son suppléant
 - o 1 représentant des associations organisatrices d'événements et son suppléant
 - o 1 représentant des associations du patrimoine et son suppléant
 - o 1 représentant des musiques traditionnelles et son suppléant
 - o 1 représentant des associations de promotion de la musique contemporaine et son suppléant
 - o 1 représentant des associations du spectacle vivant et son suppléant
 - o 1 représentant du fond de dotation
 - o 1 représentant des artistes professionnels

Les personnalités proposées sont :

- Représentante des usagers : SZLACHTA Isabelle, suppléant : LHUILLIER Nicolas (Ecole de Musique Intercommunale) ;
- Représentant des associations de pratiques musicales amateurs : BELNOUE Bernard suppléant HERAUD Yves (Chorales) ;
- Représentant des associations organisatrices d'événements : de BLIGNIERES Benoit (SLACS) suppléant LE ROUX Philippe ;
- Représentant des associations du patrimoine : QUERE Patrick, suppléant GENTRIC Xavier (Les Ouvriers de Saint Vincent) ;
- Représentante des musiques traditionnelles : PAUL Catherine suppléante FREOUR Mathilde (Groupe des Bruyères);
- Représentante des associations de promotion de la musique contemporaine : GHIDAOUI Catherine (Cap Accueil) ; suppléant non désigné
- Représentant des associations du spectacle vivant : GOUTEL Philippe, suppléante BELEM Riquelme (La Obra) ;
- Représentante du fond de dotation : FILIPPI Marie
- Représentant des artistes professionnels : MEYER Philippe

VOTE : 15 voix Pour, 3 voix Contre

L'opposition justifie son vote par la non-approbation du projet de Cité musicale.

8. Décision modificative au budget communal n°1

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications budgétaires en investissement.

La première modification concerne l'aménagement du parking de l'impasse des Près pour lequel un programme a été créé. Pour des raisons de simplification administrative, monsieur le maire indique que les travaux seront réalisés par le ROUX TP dans le cadre du contrat de voirie, il est donc plus simple de transférer les crédits au programme voirie.

La seconde modification devra permettre de régler le raccordement à l'eau de la cabine de toilettes du Quai.

INVESTISSEMENT :

Programme 086 : Terrain impasse des Près

C/2315 immobilisations en cours : - 60 000,00 €

Programme 038 : Voirie

C/2315 Immobilisations en cours : + 60 000,00 €

Programme 087 : Achat, installation WC

C/2315 Immobilisations en cours : + 600,00 €

Programme 082 : Séminaire bâtiment sud

C/2313 immobilisations en cours : - 600,00 €

VOTE : unanimité

L'opposition justifie son vote par la non-approbation du projet de Cité musicale.

9. Groupement de commande informatique

Monsieur Le Maire indique au Conseil que le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF), créé en 1986, a pour objet « d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales et établissements publics membres et dans les opérations mises en œuvre par celle-ci ou auxquelles elles participent. »

Il propose aux collectivités territoriales, établissements publics, syndicats intéressés de constituer un groupement de commande permettant par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents pour optimiser les achats informatiques de la fourniture de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées.

La constitution d'un groupement de commande requiert la souscription d'une convention par ses membres, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Le SIMIF assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, le SIMIF est chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi que de la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement sauf dans les cas où cette mission est confiée au coordonnateur.

VOTE : unanimité

10. Avenant au plan patrimonial

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°1/2016 du 19 janvier 2016, le conseil municipal a approuvé le Plan d'Aménagement patrimonial pluriannuel de Pont-Croix pour la période 2016-2020.

Ce plan qui permet de solliciter les financements de la Région Bretagne au titre des Petites Cités de Caractères, est défini autour de plusieurs axes correspondant aux projets de travaux d'amélioration et de valorisation de notre petite cité, les axes choisis sont les suivants :

- L'aménagement de la Place de la République,
- L'aménagement de la Place Saint-Vaal et du quartier de Keridreuff
- L'aménagement du parking et du jardin du Séminaire,
- L'aménagement de la rue de la Prison, de la rue aux Œufs, de la Rue de Rosmadec et de la rue des Courtils.

A ce jour, seuls les travaux d'aménagement de la place de la République et de la rue de la Prison sont réalisés et les travaux du Parking et des jardins du Séminaire seront réalisés cette année.

Jusque récemment, les particuliers situés dans les secteurs concernés par ces axes d'aménagement pouvaient bénéficier pour leur propriété, ce n'est aujourd'hui plus le cas.

Monsieur le Maire propose donc un avenant au Plan d'Aménagement patrimonial pluriannuel de Pont-Croix pour permettre aux particuliers et aux personnes morales de droit privé situées dans le périmètre de la ZPPAUP de PONT-CROIX de bénéficier des financements de la région pour l'entretien et la mise en valeur de leur propriété.

La refonte complète du Plan d'Aménagement patrimonial pluriannuel de Pont-Croix aura lieu en 2020. Monsieur le Maire propose donc l'ajout de l'axe suivant :

- Travaux d'intérêt patrimonial pour les personnes privées situées dans la ZPPAUP : Rénovation et réfection des façades, toitures, huisseries, ferronneries, accès aux bâtiments, murs de clôture ou de soutènement.

VOTE : unanimité

11. Adhésion au Souvenir français

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir reçu un courrier du Souvenir Français proposant à la commune d'adhérer pour apporter son soutien à l'association.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer au Souvenir Français pour un montant de 20,00 €.

VOTE : unanimité

12. Achat d'un tableau

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur Raymond Louis QUILLIVIC a proposé à la commune un tableau de Gaston Bouillon qu'il a acquis pour un montant de 150,00 €, et qu'il cède à la commune pour ce prix.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire l'acquisition de ce tableau pour 150,00 € auprès de Monsieur Raymond Louis Quillivic, domicilié rue Jean Louis Le Goff à PONT-CROIX.

VOTE : unanimité

13. Achat des billets de train pour le déplacement du conseil des jeunes à Paris

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le conseil municipal des jeunes a organisé un voyage à Paris en fin d'année pour découvrir les institutions de la République et visiter l'Assemblée nationale et le Sénat.

Dans le cadre de ce voyage, un contrat a été passé avec la SNCF pour un voyage groupe en train comprenant 16 jeunes et 4 adultes accompagnateurs.

Le montant de ce contrat est de 1 350,40 € sur lequel il est demandé le versement d'un acompte de 337,60 € pour valider la réservation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ce contrat et de l'autoriser à payer le montant dû en deux parties soit un acompte immédiat de 337,60 € puis le solde de 1012,80 €.

VOTE : unanimité

Questions diverses

- Sur l'office de Tourisme : une réunion sera organisée pour mettre au point les relations entre les associations et l'office sur les billetteries, la communication sur les manifestations ainsi que sur les problèmes liées à l'ouverture irrégulière de l'office de Pont-Croix. Monsieur le maire rappelle que Pont-Croix est Petite Cité de Caractère et qu'il faut un office de tourisme ouvert à l'année.
- Questionnement sur la Poste : Il y a de gros problèmes de distribution du courrier, et Monsieur le maire invite chacun à faire des signalements à la Poste de ces difficultés pour qu'il y ait une réaction.

Par ailleurs, le bureau de poste sera fermé une semaine au mois d'août pour des raisons de congés du personnel. Monsieur le maire indique ne pas avoir la main sur la gestion du bureau de Poste et ses horaires d'ouverture.

Suite à la motion votée par le conseil municipal, Monsieur le Maire a reçu des responsables de la Poste qui ont indiqué qu'il y avait une baisse de la fréquentation du bureau de Poste. Monsieur le Maire leur a répondu qu'en réduisant l'ouverture du bureau il ne peut y avoir qu'une baisse de la fréquentation.

- Monsieur KERIVEL se plaint de l'état du terrain de foute qui a provoqué des accidents. Il serait nécessaire de boucher les trous et de remettre en état la pelouse.
- Monsieur KERIVEL interroge le maire sur l'avancement de la charte de la langue bretonne. Monsieur le Maire indique que les plaques de rues bilingues sont commandées et qu'un nouveau papier à en-tête est en cours de réalisation.
- Monsieur le Maire indique que du WIFI en libre accès sera installé sur deux points sur la commune en collaboration avec la communauté des communes et Quimper Cornouaille Développement. Un point d'accès sera situé sur la place de la République, le second sur la place du 8 mai 1945
- Monsieur le maire indique également que des contacts ont été pris avec la commune de Besse dans le Puy-de-Dôme pour la création d'un nouveau jumelage.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance le 06 juin 2019 à 22h30

Fait et affiché à PONT-CROIX, le 19 juin 2019

Le Maire
Benoit LAURIOU



